



Municipalité de Saint-Armand

Avis public

Aux citoyens de la susdite municipalité, AVIS PUBLIC est, par la présente donnée par la soussignée, secrétaire-trésorière que :

QU'à la séance ordinaire, qui se tiendra le lundi 14 juin 2021, à 19h30, les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Armand, se prononceront sur la demande de dérogation mineure DM-2021-03.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Nature et effet :

La demande vise une demande de lotissement qui consiste à l'acquisition d'une petite partie du chemin privé. Le chemin est actuellement dérogatoire (protégé par droits acquis) et la demande accentue la dérogation actuelle. Le lot concerné est le 5 451 490 et une partie du lot 5 453 262.

L'objet de la demande déroge à l'article 31 LARGEUR DES RUES du règlement de lotissement numéro 97-10.

Identification du site concerné :

Lot numéro 5 451 490 et une partie du lot 5 453 262.
Au 10, 8^e Avenue.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de cette demande de dérogation au bureau de la Municipalité situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand aux heures normales d'ouverture soit, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Donné à Saint-Armand, 31 mai 2021.

Michèle Bertrand,
Directrice générale et secrétaire-trésorière